

Modalités de l'opération fleurissement 2003

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

| AVIS | | | |
|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
| Commission n°10 | | Bureau | |
| séance du 03/03/03 | favorable | séance du 06/03/03 | favorable |

Suite au concours de fleurissement 2002 dont le budget global s'est élevé à environ 22000 euros dont 1800 de subvention à la Société d'Horticulture du Doubs (SHD), la Commission environnement a souhaité étudier la possibilité de faire évoluer le concept de cet événement.

Un groupe de travail a été constitué pour émettre un certain nombre de propositions qui ont été examinées et validées en commission environnement le 5 février 2003. Des projets de règlement et de convention avec la SHD et le CFPPA ont été rédigés et soumis pour avis en Commission environnement le 4 mars 2003.

Ces propositions visent à faire évoluer l'esprit de cette manifestation pour passer d'un « concours » à une « opération » de fleurissement dont la raison d'être est de valoriser les initiatives publiques et privées permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie dans l'Agglomération et/ou mettant en valeur le patrimoine local.

La démarche envisagée est la suivante :

- Se démarquer des concours officiels de type « concours des villes et villages fleuris » ou « concours des écoles fleuries » :
 - en modifiant le règlement de la manière suivante :
Simplification du nombre de catégories (6 au lieu de 7 précédemment)
Non limitation du nombres de personnes récompensées par catégories (prix d'encouragement, d'honneur et d'excellence, coups de cœur du jury et mentions pour les œuvres conjointes ou complémentaires...)
 - en homogénéisant la valeur des prix distribués,
 - en modifiant les critères d'attribution des prix (encouragement, félicitation, excellence),
 - en communiquant différemment sur l'événement (suppression des termes de « concours » et de « lauréats »
 - en affichant davantage la neutralité du jury en le plaçant sous l'égide de la Société d'Horticulture du Doubs.
- Renforcer le volet sensibilisation à l'environnement par :
 - des changements progressifs de dates pour bénéficier en 2004 des réalisations des écoles
 - des actions de formation et d'information technique renforcées, menées par la SHD et le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) avec lesquels seront passées des conventions.

Le budget global estimé pour cette opération en 2003 s'élève à environ 30 000 euros.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- **le principe de supprimer les termes de « concours » et de « lauréats » dans toute communication relative à l'événement.**
- **le principe de placer le jury sous l'égide de la SHD sous réserve que sa composition demeure partenariale (SHD, CFPPA, Jardins familiaux,...)**
- **les principales modifications apportées au règlement présentées ci-dessus**
- **l'attribution d'une subvention d'un montant de 6000 euros à la Société d'Horticulture du Doubs pour les prestations qui lui seront confiées**
- **l'attribution d'une subvention d'un montant de 3200 euros au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Chateaufarine pour les prestations qui lui seront confiées**
- **et autorise le Président à signer la ou les conventions à intervenir ainsi que toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.**

Pour extrait conforme,

Le Président